

RÈGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DES ECOLES ET COLLEGES DES DEUX SEVRES 2025– 2026

Article 1 :

Le CDJE79 organise le

**CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DES ECOLES ET COLLEGES DEUX SEVRES
2025– 2026** le mercredi 14 janvier 2026 à Niort (Lycée Paul Guerin).

Il s'agit de la phase départementale des championnats scolaires, dont le règlement est disponible auprès de l'arbitre. Il s'adresse à tous les jeunes joueurs licenciés, scolarisés dans une école ou un collège de Deux Sèvres ou scolarisé à domicile et licenciés dans un club des Deux Sèvres.

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral.

L'arbitre se réserve le droit d'accepter des joueurs en cours de tournoi

Une licence (B au moins) est obligatoire puisque les parties sont enregistrées pour le classement ELO rapide.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

La nulle par accord mutuel est autorisée.

L'article A5 du livre de l'arbitre s'appliquera ici.

Rappel de l'article A5 :

A.5.1 A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des joueurs, A.5.1.1 aucun changement ne peut être fait au réglage de la pendule, sauf si la planification de la compétition était compromise.

A.5.1.2 aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.5.2 Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre.

A.5.3 Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter la pendule et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

A.5.4 Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.

A.5.5 L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même.

Article 3 :

Cadence : 12 minutes + 3s/coup par joueur.

Article 4 : Un tournoi est organisé pour les écoles, un autre pour les collèges et un dernier pour les Lycées.

Article 5 :

Horaire de Jeu : 1^{re} ronde à 14 heures. Pause de 5 minutes entre les rondes.

Clôture du Tournoi : le même jour vers 17h00.
Le délai de forfait pour une partie est de 05 minutes.

Article 6 :

Droits d'inscriptions : gratuit.

Prix : coupe pour l'établissement gagnant, médailles pour les joueurs de l'établissement gagnant, diplôme de participation pour tous.

La première équipe complète de chaque catégorie (école, collège) sera proclamée championne départementale 2025-2026.

La première équipe complète de collège sera qualifiée pour la phase académique.

Les trois premières équipes complètes d'écoles seront qualifiées pour la phase académique.

Des repêchages seront possibles, sur demande auprès de la ligue.

Une équipe est réputée complète lorsqu'elle est composée de 8 joueurs du même établissement scolaire, dont au moins deux garçons et deux filles.

Article 7 :

Le classement est établi au nombre de points.

Départage des ex aequo : Buchholz, Cumulatif et Performance.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, celle qui aura la plus faible moyenne Elo (sur la base des 8 premiers joueurs dont 2 filles et 2 garçons de l'équipe) sera classée devant.

Article 8 : Règles de comportement

Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi. Les spectateurs ne doivent pas perturber les parties en cours. L'attitude de chacun doit être convenable.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Les abandons de tournoi non justifiés seront signalés au Directeur des tournois, titres et sanctions.

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi.

Les téléphones portables doivent être éteints.

Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, il recevra un avertissement oral.

L'arbitre le mettra en garde. Cet appareil doit être complètement éteint. Si cet appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perdra sa partie et l'adversaire gagnera.

Article 9 : Le tournoi est arbitré par Stéphane DENIS AFO2 – Arbitre principal assisté de Nathalie CARREY, Arbitre Club

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur, ainsi que la Charte du joueur d'échecs.

L'Arbitre Principal

Stéphane DENIS

L'Organisateur

Ludovic MELIER